Envoyé en préfecture le 25/01/2018
Reçu en préfecture le 25/01/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180123-CP2018_01_3-DE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

___

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 janvier 2018

CP2018_01_3
id. 3736

L'an deux mille dix huit, le vingt trois janvier , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :
M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :
M. HENRYOT (pouvoir à M. BESIERS), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19
Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

FOURNITURE DE DENRÉES ALIMENTAIRES POUR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

___

Les achats de denrées alimentaires concernent plusieurs services du Département au nombre desquels le château, le restaurant universitaire et la base de loisirs du Tarn et de la Garonne.

Afin de susciter une plus large concurrence, la consultation a été allotie de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 25/01/2018
Reçu en préfecture le 25/01/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180123-CP2018_01_3-DE

Lot 1	Fruits et légumes frais
Lot 2	Produits laitiers et avicoles
Lot 3	Poissons frais
Lot 4	Produits surgelés
Lot 5	Divers produits frais

Le montant cumulé de ces achats sur 4 ans étant estimé supérieur aux seuils formalisés prévus par l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015, la consultation a été lancée en appel d'offres ouvert européens dans les conditions décrites aux articles 25-I-1°, 66, 67 et 68 du décret relatif aux marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a donc été envoyé le 19 octobre 2017 sur le site du BOAMP et du JOUE et déposé sur le profil acheteur de la collectivité : https://www.marchespublics.ledepartement82.fr

La date limite de remise des plis a été fixée au 24 novembre 2017 et après ouverture, les offres ont été analysées au moyen des critères indiqués dans le règlement de la consultation.

Cette procédure s'inscrit dans le cadre de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que le titulaire du marché est choisi par la commission d'appel d'offres.

Ainsi la commission d'appel d'offres réunie en date du 11 janvier 2018 , sur le fondement de l'analyse présentée, a décidé d'attribuer le marché aux entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Parallèlement à cette consultation, afin de permettre à des producteurs en circuit court de soumettre une offre, 5 lots ont été extraits afin d'être conclus sous la forme des « petits lots » inscrits à l'article 22 du décret n°360-2016 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Ces lots, dont le montant cumulé ne doit pas dépasser 80 000 € HT, et qui ne doivent pas être supérieurs de 20% du montant de la consultation totale, ont été déterminés de la manière suivante :

Lot 1	Pommes
Lot 2	Raisin avec label
Lot 3	Kiwis
Lot 4	Fromages fermiers au lait cru de vache
Lot 5	Yaourts et desserts laitiers fermiers au lait cru de vache

Envoyé en préfecture le 25/01/2018
Reçu en préfecture le 25/01/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180123-CP2018_01_3-DE

Ces 5 lots ont fait l'objet d'une publication adaptée et notamment auprès de la chambre d'agriculture de Tarn-et-Garonne afin de diffuser l'information auprès des producteurs locaux susceptibles de répondre.

Compte-tenu de ce qui précède, Monsieur le Président demande de bien vouloir délibérer et de l'autoriser à signer les marchés suivants :

Lot 1	Fruits et légumes frais	Bounaudet
Lot 2	Produits laitiers et avicoles	Fromafruit
Lot 3	Poissons frais	Davigel
Lot 4	Produits surgelés	Pomona
Lot 5	Divers produits frais	Fromafruit

Et pour les « petits lots » :

Lot 1	Pommes	Lycée Capou
Lot 2	Raisin avec label	Lycée Capou
Lot 3	Kiwis	Lycée Capou
Lot 4	Fromages fermiers au lait cru de vache	La Ferme du Ramier
Lot 5	Yaourts et desserts laitiers fermiers au lait cru de vache	Cantaloube

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 11 janvier 2018,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 25/01/2018
Reçu en préfecture le 25/01/2018
Affiché le
ID : 082-228200010-20180123-CP2018_01_3-DE

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les marchés de fournitures de denrées alimentaires pour le conseil départemental de Tarn-et-Garonne avec les entreprises et selon les conditions susvisées ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC